

DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU

D -20090123

Acquisition d'un central téléphonique. Autorisation. Signature.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La prochaine installation des services de la Direction Générale de l'Aménagement (DGA) dans ses nouveaux locaux situés au 57 cours Pasteur nécessite la mise en place d'un nouveau système de téléphonie.

Destiné à améliorer l'accueil du public et à s'intégrer dans l'architecture téléphonique globale de la Ville de Bordeaux, la solution technique retenue garantit, à un coût d'usage maîtrisé, un haut niveau de qualité de service, une évolutivité des fonctions et des capacités. Elle est également prévue pour prendre en charge les services annexes émergents : communication unifiée, passerelle multimédia, connexion à un système de visioconférence, etc...

La société SPIE dans le cadre du marché de maintenance et d'évolution des autocommutateurs que la Ville de Bordeaux lui a confié, a la possibilité de fournir cet équipement dans les délais requis mais sa meilleure offre de prix reste supérieure de 5% au devis présenté par l'UGAP. Aussi, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique vous propose d'acquérir pour un montant de 27 507,96 € TTC ce central téléphonique auprès de cette centrale d'achat en application des articles 9 et 31 du code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire :

- à procéder à l'acquisition du central téléphonique auprès de l'UGAP,
- à procéder au règlement de la commande dont les montants seront imputés sur le Budget de la Ville Rubrique 020, Article 2183.

M. PALAU. -

Délibération technique, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A l'occasion du déménagement de notre service de la Direction Générale de l'Aménagement, comme vous le savez, qui quitte la dalle de Mériadeck pour le cours Pasteur, il nous faut un nouveau standard téléphonique.

Je suis disponible pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE. -

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE